

Le 8 septembre 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le huitième jour de septembre deux mille neuf à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Siège no 4 : Vacant
M. Normand Nault, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009
- 5.0 Courrier et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Gestion financière :
 - 7.1 Appui financier VIVALO
 - 7.2 Demande d'Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable
 - 7.3 Accepter le Plan d'action du Pacte rural 2007-2014
 - 7.4 Résolution confirmant la contribution financière au projet : Internet haute vitesse
 - 7.5 Résolution mandatant Monsieur Donald Laliberté au projet Internet haute vitesse
- 8.0 Urbanisme :
 - 8.1 Avis de motion pour modifier le règlement no 140-89 afin d'agrandir la zone Ab-1 à même la zone Aa-3
- 9.0 Loisirs et culture :
 - 9.1 Réparation au toit du chalet des loisirs
- 10.0 Comptes à payer
- 11.0 Varia
 - 11.1 _____
 - 11.2 _____
- 12.0 Questions de l'assemblée
- 13.0 Levée de la session

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

R-09-09-150
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au varia :
11.1 Site web de la municipalité
tout en le laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

R-09-09-151
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-09-09-152
Procès-verbal du
03-08-2009

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009, étant tous et toutes affirmatifs (ves);
Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

COURRIER ET SUIVI:

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu

Le 8 septembre 2009

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois de mai.

R-09-09-153
Participation financière
brunch VIVALO

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du Comité 12-18 de Villeroy et de Notre-Dame-de-Lourdes en collaboration avec le conseil d'établissement des écoles Vivalo organisent un brunch;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a pour but d'aider les jeunes de l'école de Notre-Dame-de-Lourdes, Villeroy et Val-Alain à amasser des fonds qui serviront d'activités éducatives pour les élèves de ces trois écoles;

CONSIDÉRANT QUE cette activité engendre plusieurs frais;

CONSIDÉRANT QUE les membres organisateurs demandent notre appui financier afin de leur permettre d'amasser le plus d'argent possible;

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité accepte de verser un montant de cent dollars (100\$) comme participation financière à cette activité et ainsi permettre aux enfants du niveau primaire de Notre-Dame-de-Lourdes de participer à diverses activités éducatives;

QUE cette participation soit prise à même le budget des loisirs.

ADOPTÉE

R-09-09-154
Participation financière
collation enfants
d'âge scolaire de
Notre-Dame-de-Lourdes

CONSIDÉRANT QU'ORAPÉ offre encore, pour l'année 2009-2010, le service des collations pour les enfants de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT QUE ce service est offert aux familles à faible revenu afin de permettre à leurs enfants de recevoir une pomme et un fromage à chaque jour d'école durant l'année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'enfants pour Notre-Dame-de-Lourdes et que le coût pour ce service est de soixante-cinq dollars (65\$) par enfant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent qu'il est important que chaque enfant puisse avoir droit à une collation du moins pendant les journées scolaires;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité accepte de verser un montant de six cent cinquante dollars (650\$) représentant les 10 enfants de Notre-Dame-de-Lourdes;

QUE cette dépense soit prise au poste « Fourniture de bureau/Gestion financière » au budget municipal de 2009.

ADOPTÉE

R-09-09-156
Démarche de réflexion
et consultation au
Pacte rural
2007-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à réaliser la démarche de réflexion et de consultation demandée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus, soient l'identification des forces et des faiblesses de la municipalité ainsi que la détermination des principaux objectifs de développement et des projets en lien avec ces dernières;

CONSIDÉRANT la démarche de consultation réalisée dans la communauté en regard des éléments précédents mentionnés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes adopte et dépose pour approbation à la MRC de l'Érable les documents suivants :

- Identification des forces et des faiblesses de la municipalité
- Plan d'action de la municipalité
- Description de la démarche de consultation réalisée dans la communauté.

ADOPTÉE

R-09-09-157
Recommande le
financement du
projet Internet haute
vitesse au Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé au CLD de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes recommande à la MRC de l'Érable le financement du projet suivant à partir de l'aide financière du pacte rural, et ce pour le montant indiqué :

Projet 1 : accès à Internet haute vitesse : 40,000\$;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes accepte de contribuer à ce projet pour un montant n'excédant pas huit mille dollars (8,000\$).

ADOPTÉE

Le 8 septembre 2009

R-09-09-158
Mandater M. Donald
Laliberté pour le
projet Internet haute
vitesse au Pacte rural

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers;
QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes mandate Monsieur Donald Laliberté comme porteur du projet Internet haute-vitesse;
QUE Monsieur Laliberté soit autorisé à signer tous les documents reliés à ce dit projet.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Yves Payette donne un avis de motion afin qu'à une séance ultérieure le règlement no 140.89 soit modifié, afin d'agrandir la zone Ab-1 à même la zone Aa-3.

R-09-09-159
Octroi du contrat pour
toit au chalet des loisirs
à Côté et Côté inc.

CONSIDÉRANT QUE la couverture du chalet des loisirs a besoin d'être refaite;

CONSIDÉRANT QUE deux invitations ont été faite à :

- Construction Côté et Côté inc. de Notre-Dame-de-Lourdes et
- Construction Rejac inc. de Val-Alain;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction Côté et Côté inc. s'élève à 2850\$ taxes incluses et que celle de Construction Rejac inc. s'élève à 4842.34\$ taxes incluses;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour les travaux à la couverture du chalet des loisirs à Construction Côté et Côté inc. au montant de deux mille huit cent cinquante dollars (2850\$) taxes incluses;

QUE ces dits travaux soient sous la supervision de Monsieur Réjean Dubuc, inspecteur municipal.

ADOPTÉE

R-09-09-160
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de trente-et-un mille cinq cent trente-six dollars et quatre-vingt-huit sous (31,536.88\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

- refonte cadastrale
- signalisation pour règlement interdisant le trafic lourd sur la rue Nadeau
- Pacte rural
- Internet haute vitesse et la fibre optique
- schéma d'aménagement de la MRC et les zones inondables
- demande de vérification au procès-verbal de janvier 2009

VARIA :

Monsieur le maire demande à la directrice générale de faire la lecture d'une lettre, portant la mention « sans préjudice », retournée par Monsieur Serge Veilleux demandant à la municipalité Paroisse Notre-Dame-de-Lourdes de retirer de sa Page Web historique concernant la vie religieuse mise dans le tableau Histoire, Vie religieuse abdiquant qu'il est le propriétaire des droits d'auteur de ce texte, des droits de reproduction, des droits de suite ainsi que des droits moraux et que n'ayant pas eu son autorisation pour prendre ce texte nous demande donc, d'ici 10 jours, d'enlever ce texte de notre Page Web.

Monsieur le maire avise que Monsieur Sébastien Gingras, qui a reçu une copie conforme de cette lettre, a retiré le texte et avise la population que la Fabrique de Notre-Dame-de-Lourdes est dissociée totalement de cette requête.

R-09-09-161
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h02.

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE